



SAINT-POLYCARPE

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU SOMMAIRE DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2027 - DEUXIÈME EXERCICE DU RÔLE TRIENNAL 2025-2026-2027

AVIS est par les présentes donné conformément à l'article 73 de la Loi sur la fiscalité municipale que le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Polycarpe pour le deuxième exercice financier du rôle triennal 2026-2027-2028 a été déposé par l'évaluateur à l'hôtel de ville de Saint-Polycarpe, le 3 septembre 2026.

QUE toute personne intéressée peut en prendre connaissance à l'hôtel de ville, située au 1263, chemin Élie-Auclair, Saint-Polycarpe, aux heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant.
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyé par courrier recommandé:

MRC de Vaudreuil-Soulanges 280, boulevard Harwood
Vaudreuil-Dorion (Québec) J7V 1Y5

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué.
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par la MRC de Vaudreuil- Soulanges à cet effet et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

QUE les renseignements seront décrits au verso de votre compte de taxes foncières 2027.

DONNÉ à Saint-Polycarpe ce 22^e jour de septembre 2026.

Éric Lachapelle
Directeur général greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Éric Lachapelle, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Polycarpe, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, entre 13 et 14 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 22 septembre 2026.

Éric Lachapelle
Directeur général greffier-trésorier